

Madame, Monsieur,

Vous venez d'entrer en relation avec Patricia ALTCHÉ, Dirigeante et Consultante en gestion de patrimoine du cabinet **Fides Patrimoine** et avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister dans votre stratégie patrimoniale, à cette professionnelle réglementée et contrôlée. Le présent document (DER) est un élément essentiel de votre relation avec votre conseillère.

En application de la réglementation destinée à protéger les investisseurs, elle résume toutes les informations légales que votre conseillère doit vous avoir communiquées dès l'entrée en relation. Ce document vous permet ainsi de vérifier par vous-même le statut et la capacité d'exercice de notre Cabinet.

L'ENTREPRISE

Votre conseillère Patricia ALTCHÉ exerce au sein du cabinet **Fides Patrimoine**,
EURL au capital de 10 000 €
immatriculée au RCS de Grenoble sous le N° 810533026 – NAF/APE 6619B
et dont le siège social est situé 406 chemin de la Tournerie, 38410 VAULNAVEYS LE HAUT.

STATUTS LÉGAUX REGLEMENTÉS ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Le cabinet **Fides Patrimoine** est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 15002844 au titre des activités réglementées suivantes (sans réception de fonds, effet ou valeur) :

(Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr>)

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)**, susceptible de fournir des conseils en investissements financiers de manière objective, non indépendante (au sens de l'article 325-5 du RGAMF), enregistré sous le N° E008144 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) - association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org - dont elle s'engage à respecter le Code de Bonne Conduite disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

- **IAS/COA (Courtier d'Assurance ou de réassurance – Niveau I)**

Le cabinet **Fides Patrimoine** est positionné dans la catégorie B Art. L520-1 II 1° du code des assurances, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements mentionnés à la rubrique "Partenaires". Le cabinet fournit ainsi un service de recommandation personnalisée, dit conseil de niveau 2, instauré par DDA Article L521-4 alinéa 2. Il est enregistré sous le N° E008144 auprès de l'Association Nationale agréée ANACOFI-COURTAGE.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

Dans ce cadre, votre conseillère évalue un éventail d'instruments financiers, éventail suffisant mais restreint, émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient, ou non, des relations étroites prenant la forme de liens économiques ou contractuels.

La liste des principaux partenaires/fournisseurs avec lesquels **Fides Patrimoine** a un accord est fournie en annexe 3.

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

V 11/2025



Fides Patrimoine dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF/ANACOFI COURTAGE**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités, souscrites auprès de AIG Europe SA, Tour CBX - 1 Passage des reflets – 92400 COURBEVOIE sous le contrat N° RD01990045M. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Pour des montants de :	CIF	COA
Responsabilité civile Professionnelle	150 000 € par sinistre et par an	1 564 610 € par sinistre et 2 315 610 € par année
Garantie financière	Non approprié	115 000 € par an

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Tous les documents et informations communiqués par le Client à **Fides Patrimoine** seront traités avec la plus extrême **confidentialité**, dans le cadre strict de la mission décrite dans la présente.

Le conseiller est soumis au secret professionnel.

L'utilisation des données personnelles par l'intermédiaire est encadrée principalement par le Règlement européen 2016-679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés ».

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Patricia ALTCHÉ pour le bon déroulement de la mission de conseil, d'intermédiation et de suivi, exclusivement. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation d'affaires et 5 ans au-delà de celle-ci et sont destinées à Patricia ALTCHÉ.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : patricia.altche@fidespatrimoine.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

NOS PARTENAIRES

Fides Patrimoine est membre de l'ANACOFI, l'ANACOFI-COURTAGE et de l'ANACOFI-CIF, 1^{ère} association professionnelle de conseillers en gestion de patrimoine, avec plus de 2000 conseillers adhérents sur toute la France.

La force de l'association permet à **Fides Patrimoine** la mise à disposition de liens avec ses confrères. De plus, le support réglementaire permanent de l'association permet à votre conseillère d'assurer un service optimal et une gestion qualitative et personnalisée de votre patrimoine, dans le respect de vos intérêts. Votre conseillère s'est engagée à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

En matière d'assurance, **Fides Patrimoine** travaille plus particulièrement avec les compagnies d'assurances figurant en Annexe 3, dans le cadre de convention de distribution - tout en restant cependant libre de choisir ses

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

V 11/2025

partenaires assureurs et proposer l'offre que votre conseillère estime la plus adaptée à votre solution, au titre du devoir de conseil (Service dit de Niveau 2, minimum).

Les noms des compagnies avec lesquelles le cabinet a un accord, vous seront communiqués à nouveau sur simple demande.

Fides Patrimoine peut prendre en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que - les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui indiquent intégrer la lutte contre le changement climatique et des facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques.

En Annexe 3 vous trouverez la liste des principaux partenaires avec lesquels nous travaillons et dont la liste exhaustive est disponible sur demande par courrier, à l'adresse du cabinet.

MODE DE FACTURATION ET REMUNÉRATION

Notre rémunération consiste en la perception d'honoraires convenus avec vous au moment de la mission et que vous nous versez directement (soit sur la base d'un tarif horaire de 100 € HT, soit de manière spécifique définie dans une lettre de mission préalable à la prestation).

Elle est également composée de commissions sur frais de transaction et sur frais de gestion qui nous sont versées par nos partenaires commerciaux pour la gestion et le suivi que nous effectuons dans le cadre d'un conseil CIF dit non-indépendant et conseil COA niveau 2 dans lequel votre conseiller évalue un éventail suffisant mais restreint d'instruments financiers.

Ainsi, lorsque la prestation de Conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous vous informons que, pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée (déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit), auxquels peuvent s'ajouter une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.

Cette rémunération est « transparente » pour vous puisque la compagnie partage avec nous les frais prévus au contrat. La commission moyenne sur encours du cabinet est de 0,78%. Une information plus précise pourra être fournie en nous faisant la demande par courrier, et une fois connus les supports choisis.

Une cartographie synthétique vous est fournie en annexe 2.

MODE DE COMMUNICATION

Les modes de communication entre le cabinet **Fides Patrimoine** et le client communément utilisés sont :

- L'entretien en face à face (chez le client ou en distanciel)
- L'échange téléphonique – votre conseillère est joignable au +33 6 85 81 56 77
- L'échange mail – votre conseillère est joignable à l'adresse patricia.altche@fidespatrimoine.fr
- Le courrier – votre conseillère est joignable à l'adresse siège du cabinet
- L'espace client du site internet du cabinet <https://www.fidespatrimoine.fr/>

RESPECT DE VOS DROITS

En cas de contestation concernant la mission d'étude patrimoniale (qui implique une obligation de moyens), votre conseillère Patricia ALTCHÉ s'attachera à vous fournir les explications nécessaires, et à trouver un accord amiable. Sinon, vous pourrez adresser votre réclamation par courrier au Service Réclamation au siège de **Fides**

Fides Patrimoine, SARL au capital de 10000€, RCS N° 810533026 GRENOBLE

Siège : 406 chemin de la Tournerie – 38410 VAULNAVEYS LE HAUT, tel : 06 85 81 56 77

www.fidespatrimoine.fr – patricia.altche@fidespatrimoine.fr – ORIAS N°15002844 – www.orias.fr

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION



v 11/2025

Fides Patrimoine qui s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 2 mois suivant la réception de la réclamation.

Enfin, conformément au Règlement Général de l'AMF et en dernier lieu, vous pouvez également saisir en cas de difficultés persistantes :

- le médiateur de l'association professionnelle ANACOFI (92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS)
- le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02)
- le Médiateur de l'assurance (TSA 50110 75441 PARIS Cedex 09)
- le Médiateur de la Consommation ANM CONSO (2 rue de Colmar 94300 VINCENNES)

La procédure de saisine et les coordonnées des différentes instances vous sont fournies en annexe 1.

Par ailleurs, en application de l'article 325-9 du règlement général de l'AMF **Fides Patrimoine** s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de ses missions, les informations vous concernant. Toutefois, cette disposition ne pourra être opposée dans le cadre des missions de contrôle.

Fides Patrimoine est un cabinet de conseil en stratégie et gestion patrimoniale, sans autre participation financière/capitalistique que celle de son fondateur, qui a pour vocation de vous accompagner dans votre projet de création, d'organisation, de développement et d'optimisation de votre patrimoine – ce, en toute objectivité et dans la durée. Nous vous remercions de votre accueil et vous assurons de mettre tout en œuvre pour vous apporter une entière satisfaction.

DATE ET SIGNATURE

Fait en 2 exemplaires,

Le client :	Le conseiller :
Madame	Fides Patrimoine
Monsieur	Patricia Altché
Fait à : _____	Fait à : _____
Date : _____	Date : _____
Signature : _____	Signature : _____

ANNEXES

Annexe 1 : Traitement des réclamations

Annexe 2 : Mode de rémunération et facturation

Annexe 3 : Nos partenaires

Fides Patrimoine, SARL au capital de 10000€, RCS N° 810533026 GRENOBLE

Siège : 406 chemin de la Tournerie – 38410 VAULNAVEYS LE HAUT, tel : 06 85 81 56 77

www.fidespatrimoine.fr – patricia.altche@fidespatrimoine.fr – ORIAS N°15002844 – www.orias.fr

Page 4 sur 8

ANNEXE 1 : TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Fides Patrimoine – 406 chemin de la Tournerie – 38410 VAULNAVEYS LE HAUT.

Par tel : 06 85 81 56 77

ou par mail : patricia.altche@fidespatrimoine.fr

ou sur le site internet du cabinet : <https://www.fidespatrimoine.fr/>

Traitements des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Vous pouvez également saisir gratuitement, en cas de difficultés persistantes, un des médiateurs concernés

Saisir un médiateur :

<p>- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris</p>	<p>- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</p>
<p>Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</p>	<p>Pour les activités Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES - 01 58 64 00 05 Site internet : https://www.anm-conso.com/page-saisine.php</p>

<p>Le client</p> <p>Fait à : _____</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature : _____</p>	<p>Le conseiller Fides Patrimoine</p> <p>Patricia Altché</p> <p>Fait à : _____</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature : _____</p>
--	--

ANNEXE 2 : MODE DE RÉMUNÉRATION ET FACTURATION

(Article 325-6 du RGAMF)

Notre rémunération consiste en la perception

- d'honoraires convenus avec vous dans la lettre de mission, honoraires versés directement par vous
- et/ou de commissions sur frais de souscription, de gestion, de transaction, de droits de garde, qui nous sont versées directement par nos partenaires commerciaux (les fournisseurs) en cas d'intermédiation de solutions.

Dans le cadre d'un conseil CIF dit non-indépendant et d'un conseil COA de niveau 2 (analyse d'un nombre suffisant mais restreint d'instruments financiers, d'épargne, d'assurance).

TYPE DE REMUNERATION	BASE DE CALCUL	REÇUE DE	SERVICE RENDU	CLASSIFICATION AMF
Frais de gestion (encours et OPC)	selon convention fournisseur et OPC			
<i>Fonds Actions</i>	jusqu'à 1,5% par an			
<i>Fonds obligations et autres titres de créance</i>	jusqu'à 1,5% par an			
<i>Fonds monétaires</i>	jusqu'à 0,5% par an	tiers fournisseur (1)	suivi du client et/ou du portefeuille	article 325-6,2° RGAMF
<i>fonds immobiliers directs</i>	jusqu'à 0,5% par an			
<i>Fonds diversifiés</i>	jusqu'à 1,5% par an			
<i>autres parts de société (SCPI, FIP, FCPI, ...)</i>	jusqu'à 1,5% par an			
Frais de souscription	selon convention fournisseur jusqu'à 5% (jusqu'à 7% pour les SCPI)	tiers fournisseur (1)	conseil fourni au client	article 325-6,2° RGAMF
Frais de transaction	selon convention fournisseur jusqu'à 1%	tiers fournisseur (1)	conseil sur le portefeuille	article 325-6,2° RGAMF
Honoraires	Honoraires CIF ou de bilan patrimonial ou de suivi global sur la base horaire (100 € HT) ou forfait personnalisé selon lettre de mission	client	conseil et/ou suivi du client	article 325-6,1° RGAMF

Il est à noter qu'il n'existe aucune mesure de rémunération de la part du cabinet incitant à privilégier une solution plutôt qu'une autre et au détriment de l'intérêt du client.

ANNEXE 3 : NOS PARTENAIRES

Ce tableau recense les principaux partenaires avec lesquels nous avons passé des accords de distribution pour répondre aux besoins de nos clients.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
 GENERALI Solutions d'assurances Génération responsable	Assureur	Convention. de distribution de produits d'assurance et capitalisation	Commissions
 Vie Plus Partenaire et tutelle plus	Assureur	Convention. de distribution de produits d'assurance et capitalisation	Commissions
 INTENCIAL PATRIMOINE	Assureur	Convention. de distribution de produits d'assurance et capitalisation	Commissions
  Afi-Esca Luxembourg groupe sunus	Assureur luxembourgeois	Convention. de distribution de produits d'assurance et capitalisation	Commissions
 UAF Life ATRIMOINE Spirica	Assureur	Convention. de distribution de produits d'assurance et capitalisation	Commissions
 PRIMONIAL	CIF (dont Assurance)	Convention de distribution et convention de courtage	Commissions
 ATLAND VOISIN	Société de gestion (dont SCPI)	Convention de distribution	Commissions
 CORUM L'EPARGNE	Société de gestion (dont SCPI)	Convention de distribution	Commissions
 ADVENIS Real Estate Investment Management	Société de gestion (dont SCPI)	Convention de distribution	Commissions
 EIFFEL INVESTMENT GROUP	Société de gestion (dont FCPI - FIP)	Convention de distribution	Commissions
 SMALT CAPITAL	Société de gestion (dont FCPI - FIP)	Convention de distribution	Commissions
 ODYSSEE VENTURE accélérateur de croissance	Société de gestion (dont FCPI - FIP)	Convention de distribution	Commissions
 VATEL CAPITAL	Société de gestion (dont FCPI - FIP)	Convention de distribution	Commissions

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION



V 11/2025

Le cabinet **Fides Patrimoine** est également en contact avec un certain nombre d'autres fournisseurs potentiels, dans différents domaines, assurances, immobilier ...

Exemples :



Cette liste est non exhaustive et évolue en fonction des intérêts et opportunités pour les clients du cabinet. **Fides Patrimoine** analyse en effet régulièrement les opportunités et évolution des marchés et établit des conventions de distribution dès lors qu'une offre lui semble adresser un besoin des clients du cabinet dans le respect de leur profil de risque et de leurs intérêts et à l'inverse ne préconise plus les solutions qui ne correspondent plus aux marchés et à l'intérêt des clients..